

La CPNEF du Sport agit à vos côtés !

“ Pour que la professionnalisation soit
au cœur de votre développement ”



CPNEF

Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport

Vos enjeux

En tant que structure du secteur du sport, vous êtes confrontés à des **enjeux de développement** et de **professionnalisation**.

Nos actions

La CPNEF (Commission paritaire nationale emploi formation) du sport vous apporte **des réponses opérationnelles**, au plus près de vos préoccupations...

Les dispositifs

Des financements conventionnels adaptés à vos spécificités :

1. Développement des structures du sport

2. Accès aux métiers du sport et aux professions réglementées

3. Evolution professionnelle tout au long de la carrière

4. Reconversion et mobilité professionnelle

Observer

l'emploi et les métiers du sport

- Rapport de branche
- Cartographie des métiers du sport

Créer

des certifications et des formations spécifiques sport

- 40 CQP (certificat de qualification professionnelle)
- 70 000 certifiés

Adapter

les dispositifs de financements conventionnels

En 2021 :
9,4M€ financés
45 000 salariés formés

1 **Actions individuelles**

Un financement pour toutes les formations et toutes les structures de la branche sport, sans limitation de nombre d'heures et de nombre de dossiers.

2 **Actions collectives**

Un financement aux têtes de réseaux pour la formation des salariés des structures affiliées.

3 **Catalogue branche Sport**

Une offre de formation clé en main sur 9 thématiques majeures pour le secteur.

4 **Appui-conseil carrière**

Un accompagnement pour anticiper l'après-carrière des sportifs professionnels et entraîneurs professionnels délivrés par des consultants experts.

5 **Dirigeant bénévole**

Un financement dédié à la formation des dirigeants bénévoles dans leurs missions.

L'Afdas, votre Opérateur de Compétences vous accompagne pour :



Recruter vos collaborateurs

Contrat d'apprentissage
[Consultez la page](#)



Contrat de professionnalisation
[Consultez la page](#)



Contrat de professionnalisation expérimental
[Consultez la page](#)



Financer vos formations

Pour les structures de moins de 50 salariés :

Plan de développement des compétences pour entreprises
[Consultez la page](#)



Pour toutes les structures, quel que soit leur effectif :

Le plan conventionnel
[Consultez la page](#)



Pour toutes les structures, quel que soit leur effectif :

La ProA ou ProA Relance
Dans la limite d'un plafond de 9000€ par action*
[Consultez la page](#)



Pour les structures de plus de 50 salariés :

Le FSE
Jusqu'à 50% du coût total du projet
(coût pédagogique + rémunération dans la limite de 13€ / heure)
[Consultez la page](#)



Effectuer vos démarches

Vous avez besoin d'être guidé dans votre projet :
[Contactez un conseiller Afdas](#)



Vous souhaitez faire une demande de prise en charge :
[Rendez-vous sur votre Portail Adhérent](#)

